

# France laïque ou France islamique : il va falloir choisir !

Il est grand temps que la France retrouve ses racines ! Les aurait-elle vraiment perdues ? Non, mais elle est en train de les perdre. La France d'aujourd'hui doit donc redevenir la France d'hier pour être la France de demain, c'est-à-dire pour être demain la France !

Passéisme ? Pas du tout ! Réalisme, au contraire, car la France sans ses valeurs ne saurait être la France. Voilà pourquoi l'ouverture béate à toutes les valeurs doit cesser au plus vite ! Voilà pourquoi il est plus que nécessaire d'affirmer les valeurs laïques et républicaines !

En effet, toutes les valeurs ne se valent pas : il est des libertés liberticides, des égalités partisans, des fraternités fermées, des laïcités religieuses... bref, il est des valeurs sans valeur ! Il en va de même des régimes politiques, sauf à confondre démocratie et tyrannie, et des religions, sauf à confondre le fameux «Tu ne tueras point !» (Exode, chapitre 20, verset 13) avec le non moins fameux «Tuez les infidèles où que vous les trouviez !» (Sourate 4, versets 89 et 91).

La conséquence est claire : il va falloir choisir ! Or, que peut choisir la France sinon la France ? N'est-ce pas la condition sine qua non de toute nation qui entend demeurer ce qu'elle est ?

Mais que signifie «choisir la France» lorsque c'est la France qui choisit ?

La réponse est si simple qu'elle en est devenue dérangeante : c'est choisir d'appliquer les règles et les lois françaises sur le territoire français, et, par suite, être capable de porter assistance aux Français mis en péril par le non-respect de ces mêmes règles et de ces mêmes lois ! En d'autres termes,

c'est pouvoir aller et venir librement dans les quartiers et les banlieues de nos villes, démanteler les réseaux et les ghettos vivant du racket et de l'insécurité, éradiquer les zones de non-droit, valoriser l'identité nationale, diffuser l'identité des malfaiteurs majeurs quelle que soit leur origine ethnique ou sociale, abaisser l'âge de la majorité pénale (1), condamner tout récidiviste à la peine maximale prévue par la loi, abroger les remises de peine, supprimer la double nationalité, en finir avec les vêtements à caractère religieux et les signes de même nature dans l'espace public, mettre un terme au déferlement du halal, refuser la relecture de l'Histoire à des fins de repentance, préférer l'angélus des clochers à l'appel des minarets, soutenir les Droits de l'Homme, proscrire la Charia, opter pour la fermeté... et se souvenir que les référendums d'initiative populaire sont le meilleur moyen de lutter contre la violence ordinaire !

Car c'est sur fond de violence ordinaire que se dessine aujourd'hui la cassure entre la France aimée des Français et celle que des Français haïssent.

C'est d'ailleurs dans l'espoir saugrenu de voir cette violence se résorber d'elle-même que tant de politiques font «comme si de rien n'était». Mais l'expérience enseigne qu'un mal non soigné a toutes les chances d'empirer, et qu'à le combattre on ne peut pas ne pas le nommer. Ce mal, c'est l'islamisation de la France !

Si nos hommes politiques avaient la sagesse populaire pour guide et le courage pour moteur, la France ne serait pas devenue le lieu privilégié de ceux qui entendent la conquérir par des droits différentiels – comme si le droit français donnait droit à tous les droits ! Ces outrecuidants se trompent donc, et ceux de nos politiques qui leur font allégeance également, car pendant que progresse la «France d'après», progresse aussi la «France d'avant» – que le bon sens populaire réveillera tout d'un coup, dans un immense élan de fierté recouvrée !

**Maurice Vidal**

(1) L'âge de la majorité pénale, c'est-à-dire l'âge à partir

duquel un délinquant relève du droit pénal commun, est fixé à dix-huit ans dans presque tous les pays européens (Allemagne, Angleterre, Pays de Galles, Belgique, France, Italie, Pays-Bas et Suisse). En Espagne, où il est de seize ans, le Parlement examine un projet de loi visant à le porter à dix-huit ans. Au Portugal, le code pénal n'est pas applicable aux jeunes âgés de seize à vingt et un ans.